

Les OPAC et la récupération des notices

par Maria Witt

médiathèque de la Villette

et Françoise Boissière

ENS Cachan

La récupération automatique des notices pour intégration dans le catalogue de chaque bibliothèque est entrée dans la pratique quotidienne des bibliothèques françaises depuis à peine sept ans.

On s'interroge souvent sur l'apport de cette activité pour accélérer le traitement des ouvrages dans chaque bibliothèque, pour en baisser le coût, on en parle volontiers sous l'angle des problèmes techniques posés (compatibilité des formats, etc.) mais on en analyse peu l'impact sur le public ou la lisibilité.

La « récupération » est entendue comme la « récupération automatique » dans des systèmes informatisés. Mais la diffusion de l'information bibliographique (ou catalographique) ne date pas d'aujourd'hui. La diffusion des fiches de catalogue pratiquée dans le passé par les agences bibliographiques nationales ou la rédaction de la notice CIP (catalogage à la source) n'étaient-elles pas (ne sont-elles pas encore) une manière de diffusion des notices afin qu'elles soient « récupérées » par les bibliothèques¹ ?

Le but de l'opération était le même : on intégrait ces fiches dans les catalogues manuels et on ne se souciait guère de savoir si ces notices extérieures n'apportaient pas de « bruit » dans l'ensemble du fichier et n'entraînaient pas de conflit avec les notices créées localement. L'intégration de ces fiches posait peu de problèmes dans le catalogue auteur ; pour les catalogues systématiques ou matière la bibliothèque ajoutait ses propres vedettes en haut de la fiche ce qui permettait de maintenir la cohérence du fichier. L'application des règles de la description bibliographique qui sont les mêmes pour de nombreuses bibliothèques dans le monde (en tout cas dans leurs grandes lignes) y contribuait également.

Mais J.M. Dawson avait remarqué (en 1948) que les bibliothèques utilisant les notices de la *Library of Congress* « y apportaient plus de corrections que nécessaire, que ce soit pour le catalogue descriptif, les vedettes matières ou les cotes² ». A l'époque du catalogue

1. En 1893, le Library Bureau aux États-Unis a commencé à vendre les fiches de catalogue. Puis ce service a été repris par ALA et LC. En Grande-Bretagne, le rapport Kenyon (en 1927) regrette la perte du temps et de l'argent « étant donné que chaque bibliothèque dans le pays continue de cataloguer ses propres livres, sans prendre en compte le fait que les mêmes livres subissent un traitement similaire dans quelques centaines de bibliothèques ».

Le service de la diffusion des cartes en Grande-Bretagne a commencé en fin des années 1940. Le CIP, expérimenté pour la première fois en 1958-1959 par la LC, est entré en application en 1970 (d'après : Bakewell, K.G.B. : *A manual of cataloguing practice*. - Oxford : Pergamon Press, 1978).

2. Dawson, John Minto : « The acquisitions and cataloging of research libraries : a study of the possibilities for centralized processing ». - In : *Library quarterly*. - n° 27, janvier 1957. - p. 1-22 (cité d'après Georges Harris, *BBF*, t. 34, n° 4, 1989).

manuel on parlait rarement du « contrôle bibliographique » ou de l'« échange des données » (quoique le premier terme apparaisse dans la littérature dès 1950)³. Les véritables échanges apparaissent avec l'automatisation et l'application des formats MARC dans les bibliothèques.

Il existe plusieurs réservoirs des notices bibliographiques de niveaux différents : livres disponibles dans le commerce, bibliographies nationales, bases fondées sur un catalogue partagé au niveau local ou régional, et même un catalogue d'une bibliothèque particulière que l'on peut considérer comme une base « récupérable ».

Malgré les recommandations du rapport Vandevorde de 1981, éditeurs et bibliothécaires ont du mal à travailler ensemble pour élaborer un outil unique de fourniture des notices : « Le service du Dépôt légal de la Bibliothèque nationale ne devrait plus avoir à établir les notices pour les ouvrages déjà signalés par le Cercle de la librairie⁴. » Ce vœu ne se s'est jamais réalisé. La Bibliothèque nationale diffuse les notices qu'elle crée et ne récupère pas les notices du réservoir des *Livres disponibles* pour son propre traitement.

Mais ce rapport n'excluait pas la participation de tous : « Enfin, il faut admettre que d'autres bibliothèques peuvent, elles aussi, fournir des notices sommaires ou même scientifiques, l'autorité restant, pour ces dernières, à la Bibliothèque nationale. Il s'agit, en particulier, des bibliothèques municipales recevant le dépôt légal d'imprimeur, à l'échelon des régions (pour les publications d'intérêt local, notamment) et des bibliothèques universitaires (en particulier, pour les thèses)⁵. » Ces souhaits sont réalisés en partie par la création de BN-OPALE et du SBN.

Actuellement beaucoup de bibliothèques récupèrent automatiquement des notices de réservoirs extérieurs, ne parlent que de compatibilité de données, de formats et de rétroconversion... et s'apercevant que les notices provenant de sources diverses pourraient entrer en conflit, redécouvrent les enjeux de la normalisation. De fait les problèmes de réception de l'infor-

mation (la non-réception conduisant à l'absence d'information) sont souvent dus aux différences entre les normes, les formats, les usages des partenaires.

Toutes les bases contiennent les éléments indispensables pour l'identification du document qui conditionnent l'intégration des notices. Mais on peut s'interroger sur la nature des données bibliographiques : quels éléments sont présents dans la description de tous les documents ? Certains (par exemple les auteurs, titres, noms d'éditeur) sont communs à plusieurs descriptions. D'autres sont uniques et n'apparaissent que dans certains types de notices (par exemple l'ISSN pour les périodiques, l'échelle pour les cartes). Les mêmes éléments bibliographiques peuvent être de différentes longueurs, variant d'un ouvrage à l'autre : un des exemples le plus évident est le titre. Une notice peut être dépourvue des éléments habituellement connus : livre sans ISBN, logiciel sans titre, document iconographique sans nom d'artiste, etc.

Pour une recherche et un usage effectif les données bibliographiques doivent être organisées.

Un OPAC cohérent

Paradoxalement, on attend beaucoup plus de cohérence d'un catalogue informatisé que d'un catalogue sur fiches pour lequel on admettait facilement la coexistence de plusieurs « couches » de fiches, dont les différences étaient peu visibles pour l'utilisateur final. De plus, les règles changeant au fil des années,

périodiquement on décidait de fermer des catalogues et d'en ouvrir d'autres. Plusieurs fichiers coexistaient et pour trouver une information, plusieurs recherches parallèles étaient nécessaires.

Mélanger plusieurs « couches » dans un catalogue informatisé pose des problèmes d'identification du document à travers les différents accès. Pour l'identification du document en cas de récupération, il faut trouver les éléments fiables. Nous considérons l'ISBN comme l'élément identifiant le document « sans faille », mais il n'est apparu qu'au milieu des années 1970 !

Les autres éléments le plus souvent utilisés pour l'identification en cas de récupération des notices sont les clés auteur, titre, type de document et date. Mais, la date, élément permettant de différencier deux parutions (ou éditions) du même titre, peut être notée différemment : dans le monde anglo-saxon, on privilégie souvent la date du copyright ; en France, on privilégie la date d'impression.

Il y a moins de problèmes d'harmonisation ou de cohérence de l'OPAC si la source de récupération des notices est unique. La bibliothèque peut réajuster ses règles de catalogage à celles du producteur : quelquefois elle peut influencer ce dernier et le conduire à changer ses habitudes... La question se complique si l'on récupère des notices à partir de sources différentes, basées sur différents formats ou utilisant des langues différentes.

Une redéfinition du format récepteur ainsi que de l'OPAC correspondant avec

3. *Bibliographical services, their present state and possibilities of improvement*. - Washington : Library of Congress, 1950 (cité d'après *Exchanging bibliographic data* par E. Gredley et A. Hopkinson, 1990).

4. *Les bibliothèques en France : rapport au Premier ministre...* Dalloz.. - 1982. - p. 350.

5. *Op. cit.* - p. 351.

les formats d'origine est souvent nécessaire pour ne pas perdre les effets bénéfiques de la récupération. Cela peut poser des problèmes d'affichage ou d'accès.

Affichage

Tout d'abord on peut penser aux formes d'affichage, aux éléments que le lecteur verra sur l'écran : la place réservée à l'affichage du titre est-elle d'une longueur suffisante, *idem* pour les vedettes collectivités-auteur et de congrès? Voit-on tous les éléments utiles (par exemple le prix)?

Dans certains catalogues ou bases de données sur CD-ROM, nous sommes habitués à pouvoir choisir la forme d'affichage d'une référence parmi plusieurs proposées à l'écran. Et il peut être intéressant d'envisager une telle solution pour le lecteur final qui, en fonction de ses besoins, demandera un certain type d'affichage plutôt qu'un autre. Dans la plupart des OPAC actuels l'affichage est trop rigide.

A la Villette (GEAC GLIS), le lecteur peut voir la notice sur deux ou trois écrans. Sur le premier apparaissent quelques éléments bibliographiques tels que : auteur principal, titre, mention de l'édition, éditeur et localisation. En cas d'exemplaires multiples les exemplaires disponibles sont proposés sur l'écran suivant. La notice « complète » contient, outre les éléments bibliographiques affichés sur le premier écran, la pagination, le résumé, les notes, les mots matières, d'autres titres (titre original, par exemple). La collection s'affiche à la demande. Comme nous avons pu le constater lors de l'enquête de 1992⁶, très peu de lecteurs appellent cette notice complète même s'ils déclarent en connaître l'existence ; donc la plupart des données provenant de l'enrichissement de notices récupérées de la BN sont « cachées ». D'autres sont invisibles, car leur affichage n'est pas prévu dans l'OPAC actuel (accessibles par la commande « MAR » donnant l'accès à l'affichage en format MARC).

6. « Les catalogues en ligne accessibles par le public (OPAC) : recherche exploratoire ». – *Rapport de l'étude réalisée dans le cadre du programme PARINFO*. – nov. 1991-janv. 1993. – ENSSIB, 1994 (en cours de publication).

Witt, Maria : « Enquête sur l'usage du catalogue de la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie ». – Intervention présentée au congrès annuel de l'IFLA. – Barcelone, 1993 ; publiée en version anglaise in : *International cataloguing et bibliographic control*. – October/December 1993. – n° 4, p. 68-71.

En comparant rapidement le fonctionnement de l'OPAC dans d'autres bibliothèques, on peut constater que l'affichage peut se faire différemment. Il est sous forme d'ISBD à la BM de Vincennes (BEST-SELLER), avec les exemplaires sur la même page s'il y a la place sur l'écran. Ce type d'affichage reste relativement lisible si la notice est courte et simple, mais peut devenir illisible en cas d'ouvrage complexe. Or, c'est souvent par rapport au catalogage des cas compliqués que nous voyons l'intérêt de la récupération des notices...

L'ISBD s'affiche également à la BU du Havre (ORPHÉE/DATAPOINT). En choisissant une référence à partir d'une liste abrégée des documents le lecteur a l'affichage de la notice en ISBD, en bas du même écran. Si elle est longue et dépasse la taille de la fenêtre, il peut la faire défiler mais il perd les informations des premières lignes. La localisation apparaît sur demande, à l'écran suivant.

A la Ville de Paris (LIBS 100), on présente au lecteur la notice bibliographique d'abord, sans la localisation (elle tient sur un ou deux écrans). La cote s'affiche à la demande : le lecteur doit appuyer sur la touche F8 du micro-ordinateur. Il peut limiter l'affichage « bibliographique » à un seul écran si les premiers éléments lui suffisent (le premier contient les éléments tels que « Auteur 1 », « Titre 1 », « Adresse », « Collection »).

A l'ENS de Cachan et au musée national d'Art moderne (GEAC-ADVANCE) la notice est présentée de façon différente. Les mentions « auteur », « titre », « description », « sujet » sont utilisées et la localisation apparaît sur le même écran sauf si la notice est très longue.

Il existe également une notice détaillée que chaque bibliothèque peut décider d'afficher d'emblée ou sur demande.

Pour l'affichage « non ISBD » l'harmonisation de l'appellation des éléments de la description bibliographique est nécessaire pour l'utilisateur. Elle se fait en fonction du public visé, des types de documents contenus dans l'OPAC ainsi que des conditions de récupération des notices. Faut-il continuer à employer le terme « collation » (Ville de Paris) ou bien « description » (Cachan, Villette, BM de Grenoble)? Les éléments venant de la zone de l'adresse doivent-ils s'appeler « adresse » (Ville de Paris), « édité à » (Villette), « éditeur » (Grenoble)? On pourrait envisager une normalisation à cet égard, en tenant compte des besoins des utilisateurs, en discutant avec les producteurs des réservoirs nationaux et les constructeurs des systèmes.

Au sein de la FULBI, un nouveau groupe de réflexion sur l'OPAC s'est constitué à la fin de l'année 1993⁷. Malheureusement, il est trop tôt pour tirer des conclusions de deux premières rencontres, seules sont possibles des comparaisons rapides au vue des copies d'écran et des informations fournies par des collègues.

Problèmes linguistiques

Aucun problème ne se pose si les notices proviennent d'une ou de plusieurs sources de même langue. La question est différente si une source étrangère est utilisée : faut-il conserver les notes, résumé, vedettes-matières dans la langue d'origine? Ou bien traduire ces informations pour assurer la cohérence du catalogue? Traduire manuellement ou automatiquement (nous sommes sceptiques quant à cette dernière proposition)? L'expérience de bibliothèques pratiquant la récupération de bases étrangères (par exemple OCLC) serait intéressante à connaître.

Les mêmes questions de nature linguistique se posent bien évidemment par rapport aux accès, en particulier aux accès sujet. Les accès en langues étrangères (sous-entendu l'anglais) pourraient être conservés, surtout si la bibliothèque offre la consultation de son OPAC en anglais. En effet le lecteur, utilisant l'anglais pour dialoguer avec la machine, s'attend à trouver les sujets en anglais...

Les accès

S'il s'agit des accès auteur/titre, l'harmonisation est beaucoup plus simple mais des questions demeurent. Dans les notices récupérées, faut-il conserver les accès préconisés par le producteur (sous-entendu l'agence bibliographique nationale) qui, le plus souvent, applique la description complète? Les bibliothèques ayant leurs propres fichiers d'autorité suppriment souvent les accès aux auteurs secondaires tels que

7. Membres du groupe : bibliothèque de Vanves (BOOK PLUS), Danielle Julliard ; BM Corbeil-Essonnes (SDL * MEDIA-AB6), Thierry Jelmini, Dominique Laffont ; BM Grenoble (BEST-SELLER), Christine Milhe ; BM Villeneuve d'Asq (BOOK PLUS), Patrick Dubar ; BM Vincennes (BEST-SELLER), Françoise Pannetier ; BP Marne-la-Vallée (CUTO/TORBIAS-ORPHEE), Odile Volf ; BU Havre (ORPHEE DATAPOINT), Pierre-Yves Cachard ; ENS Cachan (GEAC-ADVANCE), Françoise Boissière, Pierre Lorgue ; Médiathèque CSI (GEAC-GLIS), Maria Witt ; MNAM (GEAC-ADVANCE), Brigitte Vincens ; Ville de Paris (CLSI LIBS 100), Catherine Roussy.

préfaciés, traducteurs, si elles appliquent les normes de la description allégée pour leur propre catalogage (cas de la Villette, BM Vincennes). Bien évidemment ce ne sont pas des accès essentiels, mais ils pourraient être quelquefois utiles, leur absence appauvrit l'information. Pourquoi récupérer des informations pour ensuite les supprimer? Ne pourrait-on pas imaginer, comme l'affichage de plusieurs formes, l'indexation à plusieurs niveaux?

Les problèmes relatifs aux accès matière sont différents selon la pratique des bibliothèques. Celles qui récupèrent à partir du CD-ROM de la Bibliothèque nationale ou du serveur bibliographique national ont pour la plupart, dans un souci d'harmonisation, adopté l'indexation matière RAMEAU. Elles rencontrent cependant des difficultés lors du chargement des notices dans leur base :

- difficultés liées à la coexistence dans ces réservoirs de niveaux de catalogage successifs (notices anciennes sans accès ou avec des accès non contrôlés, notices dépôt légal sans mots clés...);
- problèmes générateurs de doublons, liés à la conversion de format (indicateurs ou codes de sous-zone différents, doublons de renvois dans la notice bibliographique subsistant après des fusions de notices, signes diacritiques à convertir - par exemple les « E » majuscules accentués saisis par la BN), problèmes aussi de la réactualisation des autorités dans les bases locales qui ne s'effectue pas au même rythme que

dans le réservoir de référence. Faut de mise à jour, chaque nouveau chargement engendre, dans les fichiers des bibliothèques, du bruit ou du silence qui perturbent l'interrogation de l'OPAC par les lecteurs.

Si des contrôles automatiques ne sont pas prévus par les systèmes locaux au moment de l'indexation, la détection de ces erreurs repose uniquement sur la vigilance des catalogueurs.

Les bibliothèques ayant leurs fichiers autorités locales suppriment ou rendent invisibles les zones RAMEAU en provenance de la BN (Vincennes, Villette). Mais l'indexation matière des notices récupérées donne des indications précieuses pour l'établissement des vedettes locales et allège le travail des catalogueurs. Elle peut être reprise dans la forme initiale si elle convient (cas de la Villette par exemple).

On pourrait également se servir des notices récupérées pour créer une base expérimentale permettant d'étudier les usages et les besoins des lecteurs à partir de deux systèmes d'indexation.

Conclusion

Dans l'avenir, l'extension des techniques de récupération permettra de fournir à l'utilisateur une information plus précise et plus complète :

- récupération des notices d'autorités directement et non à travers des notices

bibliographiques, grâce à la sortie prochaine d'un CD-ROM autorités (BN) déchargeable en format INTERMARC ;
- récupération des résumés, de notices de dépouillement de périodiques, ou même de tables de matières d'ouvrages, quatrième de couverture, index, bibliographies⁸...

Depuis une dizaine d'années, la pratique de la récupération des données bibliographiques s'est généralisée parallèlement au développement de la normalisation, à l'évolution des logiciels et à une volonté générale de coopération. La qualité de l'information proposée aux lecteurs par les bibliothèques s'est donc sensiblement améliorée. On peut raisonnablement penser que la normalisation du catalogage partagé et les performances accrues des logiciels devraient permettre aux bibliothécaires de fournir une information de plus en plus fiable et complète dans les années à venir. Cependant, il leur reste peut-être, en pensant à leur public, à se pencher sur des questions d'harmonisation de la présentation des OPAC (vocabulaire et affichage). En effet, d'une bibliothèque à l'autre, la recherche d'un même ouvrage peut encore donner des résultats bien différents!

Mars 1994

8. Cf. Boudet, Isabelle ; Cloarec, Thierry : « Projet d'enrichissement pour le catalogue de la Bibliothèque de France ». - In : *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 38, n° 3. - 1993. - p. 50-52.

